

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Mai

## LE DÉSARMEMENT

La question du désarmement revient d'autant plus souvent à l'ordre du jour qu'il se trouve toujours un sujet de l'empereur Guillaume pour proposer aux puissances et surtout à la France, de désarmer et de fraterniser avec la Prusse.

Désarmer et fraterniser ! cela est facile à dire ; mais lorsqu'il s'agit de sortir des généralités et de formuler une proposition sérieuse ayant quelque chance d'être prise en considération, on est surtout surpris de rencontrer des difficultés presque insurmontables.

Un écrivain allemand, que l'approche des fêtes de Kiel semble avoir mis en veine de confidences, vient de publier un article sur la question de « savoir si l'on ne pourrait pas, actuellement, réconcilier la France et l'Allemagne. »

Nous comprenons à merveille que l'on ne demanderait pas mieux à Berlin que de vivre en bonne harmonie avec nous. Les allemands savent parfaitement que la France d'aujourd'hui n'est plus la France de 1870. Les nombreux espions qu'ils entretiennent sur notre territoire doivent les avoir renseignés à ce sujet. Ils ne sauraient ignorer que nous sommes en état de nous défendre et de faire respecter nos droits.

L'écrivain allemand, dont nous parlons, estime que le principal obstacle à une entente avec l'Allemagne est la question de l'Alsace-Lorraine.

Cette révélation n'est pas nouvelle. Il ne fallait pas être doué d'une perspicacité bien extraordinaire pour faire cette trouvaille.

Donc, la question d'Alsace-Lorraine étant le grand obstacle qui nous sépare de l'empire allemand, le point capital est de la résoudre.

L'écrivain prussien, en formulant cette assertion, n'invente rien de nouveau ; il y a

longtemps que d'autres, avant lui, ont tenu le même langage.

Seulement, la difficulté est de résoudre cette question. Et c'est ici que le journaliste allemand fait preuve d'une certaine originalité.

On a déjà agité, à maintes reprises, la question de neutraliser l'Alsace-Lorraine. Ce projet, il faut bien le dire, n'a trouvé aucun écho en Allemagne où l'on estime, comme don Basile, que ce qui est bon à prendre est bon à garder. Aussi, n'est-ce pas sur ce terrain que se place l'écrivain dont nous parlons. Il envisage la question sous un aspect tout à fait différent. Pour lui, tout se réduit à des considérations d'ethnologie et de géographie, et il en tire cette conclusion que les populations d'Alsace-Lorraine, qui parlent l'Allemand, doivent rester inféodées à la Prusse, et celles qui parlent le français doivent revenir à la France.

Voilà ce que l'on peut appeler une quote mal taillée. L'Allemand qui a fait cette mirifique trouvaille ne s'inquiète pas de savoir si les populations qu'il propose de partager comme un vil troupeau ont des préférences, si elles sentent vibrer en leur cœur le sentiment patriotique. Non. Cela n'a aucune valeur à ses yeux. On trace une ligne sur la carte sans consulter l'opinion des intéressés et l'on dit : ceci sera allemand et cela sera français.

On ne saurait être plus expéditif. M. de Bismarck, qui est un homme sans scrupule, s'est conduit à peu près de la même manière lorsqu'il a imposé le joug allemand à nos frères d'Alsace-Lorraine.

Eh bien ! à notre avis, cette manière d'agir est en complète contradiction avec les idées et les aspirations de notre époque, car elle est une véritable négation de la liberté humaine.

Il y a, pour distinguer les nationalités, un autre criterium que le langage ; c'est la volonté de la population.

Habitnés à plier sous les obligations du

despotisme, il se peut que les allemands trouvent étrange que nous parlions, nous autres français, de tenir compte de la volonté des populations. Les sujets de l'empereur Guillaume ne sauraient se faire une idée bien exacte du libéralisme ; mais ce n'est pas une raison pour que nous prenions pour argent comptant les divagations de leurs écrivains sur une question qui sera longtemps la pierre d'achoppement entre eux et nous.

S'ils désirent sincèrement faire disparaître les causes du désaccord, cela leur est facile. Qu'ils consultent les Alsaciens-Lorrains, ou plutôt qu'ils les laissent aller là où les attirent leurs aspirations.

Il n'est pas douteux que le jour où l'Alsace-Lorraine sera redevenue française, nous n'aurons plus aucune raison d'en vouloir à l'Allemagne. Ce jour-là, mais ce jour-là seulement, il pourra être question d'un désarmement général.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre, dans sa séance de lundi, a voté le projet de loi adopté par le Sénat, sur la révision des procès criminels et correctionnels et les indemnités à accorder aux victimes d'erreurs judiciaires.

Elle a repris ensuite la discussion des interpellations sur la question juive.

M. Naquet a fait à la Chambre une intéressante conférence qui n'a pas duré moins de deux heures, et a terminé en demandant le vote de l'ordre du jour pur et simple.

La Chambre se trouvait en présence de cinq ordres du jour motivés. Sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, l'ordre du jour pur et simple a été voté par 299 voix contre 206.

La fin de la séance a été employée à discuter la dernière interpellation qui figurait à son ordre du jour, celle de M. d'Hugues, portant sur des cas de rupture d'engagement décennal non suivi de service militaire.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, est adopté par 351 voix contre 126.

Toutes les interpellations sont enfin liquidées

Dans le camp et dans la ville, tout semblait assoupi, le feu des canons était éteint.

On n'entendait que le pas sourd des sentinelles sur la couche de neige durcie ou le sifflement aigre du vent à travers les sapins dont les feuilles, fines comme des aiguilles, ornées d'une aigrette de glace, laissaient tomber des traînées de poudre blanche à chaque coup de bise qui passait.

Les hommes, réunis par groupes, les fusils accotés aux épaulements, battaient la semelle sur place, attendant les événements.

Au loin, on apercevait les fenêtres éclairées de la forteresse, qui flamboyaient dans la nuit.

Tout à coup une discussion s'éleva parmi les soldats, il s'agissait de certains usages russes sur lesquels les avis étaient partagés...

Il y avait une demi-heure qu'on se disputait sans s'entendre, chacun soutenant son opinion, quand la silhouette de notre héros se dessina dans l'ombre. Il s'approcha du groupe, attiré par les éclats de voix, et demanda ce dont il s'agissait.

On le mit au courant de la question.

— Pardieu ! fit-il aussitôt, il y a un moyen bien simple de savoir qui a tort ou raison.

— Et lequel ? s'écria-t-on d'une voix.

— C'est d'aller soumettre le cas à un Russe, fit simplement le nouvel engagé.

Un éclat de rire général éclata à cette solution inattendue.

— C'est tout simple, en effet, dit une voix.

— Il a trouvé ça tout seul, fit un autre soldat d'un ton goguenard.

— Quand tu feras des almanachs on t'en achètera, dit un troisième.

— Le tout est de trouver le Russe, dit un des

et la Chambre va commencer la discussion du régime des boissons.

Séance du 28 mai 1895

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

M. le Président fait connaître que M. Georges Berry a déposé une motion tendant à la disjonction des articles 2 à 12 visant les bouilleurs de cru, cette motion préjudicielle viendra en discussion après la discussion générale.

M. Guillemet rappelle les raisons qui s'opposaient à l'adoption du projet de M. Poincaré, concernant les taxes d'octroi ; il créait un déficit et n'indiquait pas comment on le comblerait.

Le système de la commission du Sénat présente les mêmes inconvénients que celui de M. Poincaré avec cette aggravation que les centimes additionnels portent principalement sur des commerces qui ne donnent rien actuellement à l'octroi.

La Chambre a à choisir entre le système de la Commission du budget et celui de la Commission spéciale ; l'orateur est partisan du premier : il l'a proposé lui-même. L'Amérique du Nord n'a jamais connu que les taxes directes, chaque fois que les républicains sont arrivés aux affaires, ils se sont préoccupés de la suppression des octrois il conviendrait d'aboutir une bonne fois.

L'alcoolisme mérite tout particulièrement de retenir l'attention du parlement, il constitue un danger qui a été signalé depuis longtemps et dont les progrès sont effrayants. Des enquêtes, ont établi que les alcools vendus dans les cafés, les apéritifs notamment, étaient très dangereux.

M. Turrel demande la surtaxe de 190 francs sur l'alcool, la réglementation des bouilleurs de cru et un droit sur les licences.

## INFORMATIONS

### Comparaison

On lit dans le Figaro :

« A propos de l'interpellation actuelle sur « l'infiltration juive » : Sait-on que le traitement des rabbins est environ deux fois plus élevé, en France, que celui des curés catholiques ?

» Ceux-ci touchent, on ne l'ignore pas, une somme plus ou moins forte : 1,800 1,500 1,200 ou 900 fr. selon l'importance de la cure ; et la moyenne que l'on obtient en divisant par le nom-

discoureurs ; à part cela...

— Vous n'auriez pas un russe sur vous, s'écria un loustic.

— Un russe, si il vous plaît, clamèrent plusieurs soldats mis en belle humeur.

Bauchène n'avait pas sourcillé.

— Voyons, fit-il tranquillement, je ne vois pas que j'ai dit une chose si extraordinaire.

Un concert de rires plus fournis que le premier s'éleva à ces mots.

— Il est étonnant, ce Bauchène, fit un des soldats.

— Qu'y a-t-il donc là de si étonnant ? riposta notre héros. Vous avez conté l'histoire à laquelle un russe seul peut mettre fin...

— Eh bien ?

— Eh bien, on s'en procure un, voilà tout.

— Voilà tout, firent les soldats, qui continuaient à rire.

— Ce n'est pas si rare que les billets de mille, reprit Bauchène. Il en traine assez de l'autre côté des tranchées.

— Le tout est d'aller les y prendre, répliqua un des soldats.

— Peuh ! riposta notre héros, ce n'est pas la mer à boire.

On se regarda.

On ne savait pas s'il plaisantait ou s'il parlait sérieusement.

— Vous allez voir, fit une voix, qu'il va nous en chercher un.

— Pourquoi pas ?

— Oh ! oh !

— Chacun se récria.

— Si seulement cinq ou six d'entre vous, re-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 23

## Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XIV

— J'en suis sûr, mon père...  
— C'est le premier amour... ça passe comme ça vient.  
— Chez moi, ça ne passera jamais.  
— Ne vas-tu pas te faire mourir, pour cette petite effrontée ?  
— Me faire mourir, non, mais je vais quitter le pays.  
Le père-Bauchène eut un mouvement de terreur.  
— Nous quitter ? tu pen-es à nous quitter ?  
— J'y suis décidé, fit le fils avec fermeté.  
— Mais ton père, ta mère !  
— Je ne pourrais plus vivre ici...  
— Et où veux-tu aller ?  
— Je veux me faire soldat, m'engager.  
— T'engager.  
— Oui... je ferai campagne comme toi... N'as-tu pas été soldat ? n'est-ce pas un beau métier ?  
— Très honorable, mais quand on n'y est pas forcé...  
— C'est le seul qui me convienne, le seul qui me fera oublier.

Il ajouta plus bas :

— Le seul où l'on puisse se faire tuer.

Le père-Bauchène n'en revenait pas.

Ses bras tombaient de stupeur. Son fils soldat, maintenant, l'abandonnant, vivant loin de la ferme ? Cela lui semblait tellement impossible, qu'il n'y croyait pas.

Il se dit que cette fantaisie s'évanouirait quand le gros du chagrin de Jacques serait passé... Il embrassa son fils, chercha à le consoler encore, puis, il l'envoya se coucher. Il devait avoir besoin de repos. On causerait le lendemain. Le fermier dormait encore profondément, quand son fils, un petit paquet sur le dos, franchissait avec précaution la porte de la ferme, traversait la cour et gagnait la route de Verneuil... laissant derrière lui la désolation et la tristesse.

Il avait voulu se soustraire aux remontrances du père, aux larmes de la mère, aux exclamations de surprise, aux questions, aux curiosités de tous.

Sa résolution était prise... Rien ne devait l'en faire dévier.

Au régiment, Bauchène ne tarda pas à se faire remarquer par sa force et son énergie. En Crimée, où il fut dirigé, un exploit le mit surtout en lumière et lui fit décrocher le surnom glorieux de *Roi des Braves*, qui devint plus tard lui rester et servir d'enseigne à la salle d'armes.

XV

Par une nuit de janvier, où le ciel d'un azur vif faisait miroiter de l'éclat de ses étoiles la nappe de neige qui couvrait la campagne autour de Sébastopol, le 1<sup>er</sup> bataillon du 125<sup>e</sup> régiment de ville, auquel appartenait Bauchène, était dans tranchée.

bre des curés l'ensemble des crédits pour lesquels ils sont inscrits au budget de 1895 est exactement de 1,014 fr.

» Or, la moyenne des traitements des rabbins est de 2,105 fr.

» Les pasteurs protestants sont moins bien traités que les rabbins, mais mieux que les curés, puisqu'ils reçoivent 1,900 francs.

» En outre, une allocation de 85,000 francs est accordée à la faculté de théologie protestante; 26,000 fr. aux séminaires protestants, 25,000 fr. aux séminaires israélites; pas un centime aux facultés ni aux séminaires catholiques.

» Sans prendre à son compte aucune campagne contre telle ou telle « infiltration », il est permis de trouver choquant une pareille inégalité de traitement, surtout si l'on songe que la France, pays de suffrage universel, compte 36,000,000 de catholiques contre 500,000 protestants et 300,000 israélites. »

**L'affaire de Toulon**

L'affaire des vols à l'Ecole de pyrotechnie, pourrait avoir des conséquences plus sérieuses qu'on ne le présumait d'abord.

L'Italien Guerrazzi a été arrêté et conduit de La Seyne à la maison d'arrêt de Toulon.

Cet individu, qui a pu longtemps trafiquer impunément de la poudre dérobée à l'Ecole de pyrotechnie de la marine, avait toute la latitude voulue pour passer la frontière. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas voulu.

Guerrazzi exerçait la profession de chiffonnier; mais ce n'est pas évidemment en « chiffonnant » devant les portes des maisons qu'il a pu acheter en quelques années un immeuble à La Seyne.

Le nombre de tubes en laiton pour obus saisis au moment de la descente domiciliaire était de 93 ancien modèle et de 218 nouveau modèle.

Ces derniers tubes sont très perfectionnés et se composent de trois petites pièces différentes.

Comment Guerrazzi parvenait-il à se procurer ces objets, ainsi que la poudre dont il faisait le commerce? Avec quelle complicité?

On affirme qu'à une époque la femme de cet Italien était employée aux travaux de l'Ecole de pyrotechnie.

Quoi qu'il en soit, on est frappé de l'insuffisance ou du relâchement du service de surveillance.

**AU SOUDAN**

On lit dans l'*Estafette*, à propos d'un incident déjà signalé par des dépêches de Saint-Louis du Sénégal, il y a environ un mois :

« Nous recevons en communication la lettre suivante, dont nous garantissons l'absolue authenticité; elle est datée de Segou-Siroko, 9 avril, et le signataire, dont nous ne pouvons divulguer le nom, est mieux à même que quiconque de suivre de près les événements. Nous copions textuellement :

» Une affaire a eu lieu entre Tombouctou et Kabara, le 20, à deux kilomètres de Kabara, à l'endroit où le lieutenant Aube a été tué. Le lieutenant Potin a été blessé, un spahis tué et un autre blessé. Les spahis se sont *trottés* (sic). Par un hasard providentiel, des tirailleurs qui avaient escorté un convoi revenaient et ont arraché Potin, déjà à demi dépeupillé et évanoui, des griffes des Maures.

» Avez-vous, je vous prie. Il n'est que temps que l'on sache ce qui se passe ici : Nous courons à l'horrible désastre. »

prit Bauchène tranquillement, voulaient m'accompagner, je me charge de vous en rapporter un avant deux heures d'ici...

Les soldats ne riaient plus...  
— C'est donc sérieux? demanda l'un d'eux.  
— Tout ce qu'il y a de plus sérieux.  
— Il le ferait comme il le dit!  
— Il n'est bien capable.

La proposition avait achevé d'égayer les fantassins.

Ils entouraient Bauchène, charmés et épouvantés à la fois de son audace. Des paris s'engageaient.

— Allons, qui me suit? cria notre héros... Plusieurs hommes s'avancèrent.

— Moi, moi!  
Jacques n'eut que l'embarras du choix.

Il prit avec lui sept hommes qui lui parurent les plus solides.

Il arma son fusil, s'assura qu'il avait des cartouches, puis il fit à la petite troupe un geste qui avait l'ampleur d'un commandement de général.

— En route!...

Les intrépides troupiers sortirent des tranchées, le fusil en arrêt, à la suite de Bauchène, pendant que les autres, tout émus, tout tremblants, s'étaient mis aux embrasures, l'arme au poing, pour suivre chacun de leurs mouvements, et protéger leur retraite, en cas de besoin.

Notre héros, suivi de ses compagnons, avait tourné le bastion Mât, puis il s'était laissé glisser dans un chemin creux, conduisant aux faubourgs...

La tranquillité la plus complète régnait autour d'eux... Un silence de mort planait sur la campagne, ensevelie de neige comme dans un linceul... Ça et

» Nous n'insisterons pas. Dans notre numéro du 16 mai, nous publions textuellement les lignes suivantes :

» Etant donné l'effet désastreux produit par l'échec de la colonne Monteil, grâce à cette extraordinaire promptitude de répercussion que l'on constate dans les pays musulmans, la rentrée au Soudan de Samory, dont l'autorité n'a pu que s'accroître, serait de nature à faire naître les plus graves complications dans tout l'im-mense territoire qui s'étend des bords du Niger à l'Océan Atlantique. »

« Le 22 mai, revenant sur la question, nous avons dit et répété, sans crainte d'être démenti, que des habitants de Segou-Siroko avaient envoyé des délégués auprès de Samory pour lui offrir de venir prendre les quartiers chez eux et de se mettre à leur tête. Or, c'est de Segou-Siroko même qu'est datée la lettre dont nous reproduisons des extraits. Oui ou non, voudra-t-on enfin comprendre? La Chambre voudra-t-elle, oui ou non, faire la lumière? »

**Les élections italiennes**

Plusieurs journaux italiens estiment que la nouvelle Chambre est, à peu de chose près, semblable à l'ancienne. Le rêve d'une Chambre tranquille, sérieuse, calme, est évanoui. On ne sait ni quand ni comment on pourra sortir d'une situation aussi complexe et aussi difficile.

Il n'en est pas moins certain, d'après les derniers résultats connus des élections, que le ministère aura, dans la prochaine Chambre, la majorité sur laquelle il comptait et cela suffira amplement à M. Crispi. La nouvelle majorité remplira-t-elle toutes les espérances de son chef? Un avenir prochain nous le dira.

Dès la rentrée, en effet, sa fidélité va être mise à une sérieuse épreuve; non seulement il lui faudra donner *quitus* à M. Crispi de tous ses actes durant six mois de gouvernement absolu et notamment convertir en lois les impôts établis par décrets, mais aussi l'affaire Giolitti reviendra devant elle, en vertu de l'arrêt récent de la cour de cassation — à moins que M. Crispi ne juge à propos d'abandonner la poursuite — et ce sera là un pas difficile à franchir pour une Chambre jeune et encore excitée par la campagne électorale. Ce n'est qu'après les séances qui seront forcément consacrées à cette affaire délicate dans les premiers jours de la session, que l'on pourra véritablement se former un jugement sur la nouvelle Chambre.

On a maintenant les résultats du dépouillement officiel pour les 508 collèges du royaume.

Sont élus : 326 ministériels; 102 membres de l'opposition constitutionnelle; 31 membres de l'opposition radicale; 14 socialistes.

Il y a 35 ballottages dont 19 en faveur des ministériels, 7 en faveur de l'opposition constitutionnelle, 6 en faveur des radicaux et 3 en faveur des socialistes.

**Bureaux de tabac**

Un de nos confrères a eu l'idée originale de parcourir la liste des privilégiés du scaferlati.

Il résulte de ce travail, que ni le père du sergent Bobillot, ni le père du malheureux Nuger ni les femmes ou mères de nos officiers et soldats morts pour la patrie au Soudan, au Tonkin, au Dahomey, ne sont appelés à recevoir cette légère compensation.

En revanche M. Plique, sous-chef de bureau

là des ours surgissaient brusquement, sormontés d'une crête blanche.

Des arbustes frissonnaient sous la bise, qui soulevait, en passant, de petits nuages impalpables.

Au fur et à mesure qu'on avançait, les maisons devenaient plus nombreuses, formaient des coins pleins d'ombres menaçants...

Mais personne ne se montrait.

On marchait à la queue leu leu, silencieusement, le dos courbé, rasant la neige à l'exemple de Bauchène, dont on suivait tous les mouvements.

Il venait de se trouver nez à nez avec quatre russes, commandés par un caporal.

Il y eut, de part et d'autre, une seconde de stupeur bien compréhensible...

Bauchène fut le premier à se remettre.

Il se tourna vers ses camarades.

— Har! har! cria-t-il... Descendez les hommes, je me charge du brigadier.

En même temps il levait en l'air ses longs bras et son fusil retombait comme un fleau sur la tête du malheureux caporal, qui n'avait même pas eu le temps de se rendre compte de quelle nature était le péril qui venait de fondre sur lui.

Il fit ouï et roula à terre, la face en avant.

Les quatre hommes qu'il commandait tombaient à côté de lui, presque en même temps, percés de coups de baïonnette.

Bauchène, d'un tour de main, eut chargé le caporal sur ses épaules.

— J'ai seulement étourdi, se dit-il, pour qu'il ne jase pas trop, et maintenant, filons.

On se remit à longer le chemin creux pour entrer au camp; mais au bout de dix minutes à peine, une masse noire ondula sur la neige, fer-

des débits de tabac au cabinet du ministre des finances, et M. Garnier, chef de bureau du même service, se sent offert des concessions de long-durés à quasi perpétuité.

Plique a fait appliquer à sa sœur un bureau de tabac d'un rendement de 2.500 francs : titres de la concessionnaire : fille d'un garde national!

Garnier lui, a accordé un débit à Mme veuve Peyrontou de Ladebat; mais cette veuve est devenue... Mme Garnier. Garnier est-il resté titulaire, depuis son mariage et a-t-il continué à vendre de la carotte? On a perdu la trace du bureau de tabac; on sait seulement qu'il est à Paris.

**Une émeute en Russie**

Moscou, 27 mai.

Une émeute s'est produite dans une fabrique de coton du district d'Ivanovo, à Tekova. Le directeur de la fabrique, M. Crawshaw, sujet britannique, attaqué par les émeutiers, parvint, avec l'aide de deux contremaîtres anglais, à regagner sa maison et à tenir tête à la foule, non sans avoir tué deux de ses agresseurs.

Vers le soir, croyant que les émeutiers s'étaient calmés, M. Crawshaw sortit pour les haranguer, mais il fut saisi et massacré.

L'un des contremaîtres a été blessé; il a disparu. La maison du directeur a été saccagée. Deux gouvernantes, dont une anglaise, avaient été également blessées.

**Condamnation de M. Calvignac**

Samedi dernier, le tribunal correctionnel avait remis à huitaine le prononcé du jugement dans l'affaire Baudot Calvignac.

Il a condamné samedi les inculpés à 40 jours de prison chacun, avec application de la loi Bérenger.

MM. Baudot et Calvignac avaient injurié, dans l'exercice de ses fonctions, M. Mazens, maire actuel de Carmaux.

Au prononcé du jugement, M. Calvignac s'est écrié : « On condamne un innocent ! »

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Mise à la retraite**

M. Delamarre, ancien colonel du 7<sup>e</sup> de ligne à Cahors, vient d'être mis à la retraite sur sa demande.

Cet officier supérieur compte 34 ans 9 mois et 13 jours de services militaires.

Il se retire à Toulouse, en emportant les sympathies de tous ceux qui ont su l'apprécier à Cahors.

**Cercle de garnison**

La commission chargée du choix du nouveau local pour l'installation du cercle de garnison a opté pour le premier étage du café Tivoli.

**Contributions directes**

M. Bouysson, surnuméraire disponible dans le Lot, est nommé surnuméraire sur place.

**Congés de la Pentecôte dans les écoles primaires publiques du département**

M. l'Inspecteur d'Académie a fixé au mardi 4 juin, le jour de congé qu'il a accordé à l'occasion

mant le retour à nos intrépides.

— Bigre! fit Bauchène.

— Les Russes! dit une voix.

XVI

Voyant que c'était décidément à eux que l'on en voulait, les russes se décidèrent à répondre. Ils tièrent devant eux, au jugé, sans voir nos troupiers couchés à plat ventre et que la neige couvrait presque tout entiers.

Néanmoins, la position de Bauchène et de ses hommes était des plus scabreuses. Ils n'osaient plus riposter au feu de l'ennemi, de peur de faire connaître leur retraite et de montrer leur petit nombre; mais les russes pouvaient s'avancer de leur côté, les envelopper, et les faire prisonniers, ce qui aurait terminé d'une façon tragique une simple plaisanterie.

On ne savait trop ce qui allait se passer, quand une lueur rouge, parut du côté du bastion Mât...

— Attention! fit un des soldats, voilà le gros gendard!

En effet, un coup de canon troua le silence et fit voler la neige autour des russes.

Un second coup suivit, puis un troisième et on vit la masse noire fondre comme par enchantement.

— Voilà le moment de nous cavalier en douceur, fit Bauchène.

Il rechargea sur ses épaules le caporal toujours évanoui et s'arrêta de temps en temps pour inspecter les environs.

Dans les tranchées françaises, l'émotion était à son comble. Le bruit s'y était répandu qu'une dizaine de soldats de 105<sup>e</sup> régiment étaient allés à

de l'Assemblée générale de la Société de secours mutuels.

Il a été décidé en outre que les classes du mercredi 5 juin seront reportées au jeudi suivant 6 juin.

Dès lors, les congés de la Pentecôte sont ainsi fixés :

Sortie : le samedi 1<sup>er</sup> juin à 4 h. du soir.  
Rentrée : le jeudi 6 juin, à 8 h. du matin.

**Promotion de classe aux instituteurs et aux institutrices**

Par arrêtés préfectoraux en date des 24 et 25 mai 1895, rendus sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, ont été promus :

**Instituteurs**

1<sup>re</sup> classe. — MM. Marlas, à Cahors, Barriety, à Salviac, Mazet, à Puybrun, Bourthoumiere, à Castelnau, Audubert, à St-Michel-Loubéjon.

2<sup>e</sup> classe. — MM. Rongié, à Vire, Rey, à Prayssac, Soullignac, à Grézels, Bonaure, à Larroque-des-Arcs, Malbec, au Vigan, Bessou, à Castelfranc, Ganes, à Figeac, Cournou, à Fargues, Gimbal, à Bach, Cauzénille, à Prudhomme, Vidal, à Lherm, Fric, à Cajarc, Linol, à Gondou, Cayrol, à St-Vincent, Boudios, à Bétaille, Barthe, à Flaugnac, Paramille, à Laurettes, Delrieu, à Fages (Luzech), Taurand, à Latrouquièrre, Valen, à Condat, Gracety, à Bio, Mazan, à St-Matré, Alibert, à Bouziès, Auricoste, à Vaillac, Pouzalgues, à Ginouillac, Landes, à Cazac, Barrès, à Laramière, Valen, à Payrac, Mazet, à St-Martin-Labouval.

3<sup>e</sup> classe. — Vidal, à Cahors, Soulié, à Puycaivel, Arènes, à Bretenoux, David, à Beaurgard, Sirdiès, à Cornac, Balagayrie, à Gramat, Couyba, à Escamps, Talayssat, à St-Denis, Delpuch, à Leyme, Vidal, à Sabadel, Blanchon, à Orniac, Meulet, à Carluet, Lafon, à Albas, Lacure, à Calvignac, Labie, à Laburgade, Cépède, à Aynac, Delmon, à Dégagnac, Sabrie, à Valroufié, d'Arzac, à Concorès, Daval, à Comie, Lascoux, à Fons, Sindou, à Sauliac, Turian, à Labastide-Marnhae, Renaud, à Cazillac, Delbouis, à Flaugnac, Planche, à Masclat, Balagayrie, à Marcelliac, Delpuch, à St-Vincent, Pouzalgues, à Belmont, Raygasse, à St-Cyprien, Nouelle, à St-Sauveur, Talou, à Lavercautière, Salgues, à Cénévières, Calmels, à Blars, Delfour, à Bédour.

(A suivre).

**Société agricole et industrielle du Lot**

Séance du 25 mai 1895

Présidence de M. DELFOUR, vice-président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance contient :

1<sup>o</sup> Une lettre de M. le préfet du Lot, annonçant à M. le Président de la Société que M. le Ministre de l'agriculture a alloué à l'Association qu'il dirige une somme de 3 300 francs, pour être distribuée en prime durant l'exercice 1895.

M. le président remercie M. le Ministre de l'agriculture de sa nouvelle marque de bienveillance et charge le bureau de remercier M. le Préfet du Lot de cette intéressante communication.

2<sup>o</sup> Une lettre de M. le Préfet du Lot, demandant à la Société le chiffre de la subvention consentie aux divers concours de poulinières et de pouliches, pour l'année 1895 dans le département du Lot.

Sébastopol chercher un russe pour lui demander un petit renseignement.

Depuis, on avait entendu une fusillade engagée, puis le canon avait tonné, et on ne doutait pas que nos intrépides n'eussent payé cher leur audace.

Pendant qu'on était dans cette anxiété, un cri retentit tout à coup aux avant-postes.

— Qui vive?...

— France! répondit une voix forte.

Il y eut un murmure parmi les soldats.

— Ce sont eux?...

— C'est Bauchène! j'ai reconnu sa voix.

Un instant après, en effet, notre héros apparait sur la crête du fossé, chargé de son caporal et suivi de ses compagnons.

Un hurrah retentit.

Des officiers s'étaient approchés et s'étaient fait raconter l'incident.

— Voilà l'objet, dit tranquillement le volontaire en déposant son russe par terre.

On examina curieusement le caporal.

— Mais il est mort? dit une voix.

— Mort? répliqua notre héros. Vous allez bien voir.

Il s'adressa à un des soldats :

— Passe-moi une fiole de parfait amour!

On lui allongea un flacon de cognac. Bauchène avait assis le russe sur son séant, dans le fossé.

— Eh! camarade, lui cria-t-il, fairs-moi ce vinaigre-là!...

En même temps, il lui approcha la bouteille de la bouche et lui en fit entrer deux ou trois gouttes dans le gosier.

(A suivre).

Le bureau annonce que la somme de 1.000 fr. votée dans la dernière réunion de la Société, a été mise à sa disposition.

3° Le programme des primes générales a été établi. C'est l'arrondissement de Figeac, siège des concours de 1895, qui en bénéficiera. Dans ce programme y figurent : le prix d'honneur culturel, les concours des bestiaux, de vignobles et d'instruments agricoles perfectionnés.

Des primes de spécialités ont été créées pour irrigations et drainages, granges, silos et fosses à fumier perfectionnées, plantations d'arbres fruitiers, forestiers et de chênes truffiers.

Les vieux serviteurs agricoles n'ont pas été oubliés ; des primes et des diplômes leur seront distribués.

Elle s'est occupée d'achats d'animaux reproducteurs, et à cet effet, elle a désigné une commission chargée d'étudier les races qui conviennent le mieux pour continuer dans le département du Lot les améliorations que comporte l'élevage des animaux domestiques, qu'elle poursuit depuis si longtemps.

Le programme des primes sera affiché et publié dans tout le département où tous les intéressés sont appelés à en prendre connaissance.

**Adjudications**

Mardi ont eu lieu, à l'hôtel de la préfecture, à Cahors, les adjudications des travaux ci-après désignés :

1° Chemin de grande communication n° 31 A, de Figeac au chemin de grande communication n° 2. Construction entre le moulin du Prince (fin de la partie exécutée) et la limite du territoire de la commune de Cardailiac, sur une longueur de 2,431 m. 45 centim. (commune de St-Perdoux.)

Montant des travaux, 20,547 fr. 50 ; somme à valoir pour travaux imprévus, 1,452 fr. 50. Total 22,000 fr. Cautionnement, 700 fr. Adjudicataire, M. Urbain Gayet, de Cahors, avec un rabais de 4 0/0

2° Chemin de grande communication n° 46, de Labastide-Murat à Villeneuve par Espédaillac. Construction entre la limite de la commune de Quissac (profil n° 0, et le chemin de grande communication n° 25, sur une longueur de 3,196 mètres, communes de Caniac et de Fontanes-Lunegarde. Montant des travaux, 8,501 fr. 62 ; sommes à valoir pour dépenses imprévues, 298 fr. 38. Cylindrage de la chaussée, 1,500 fr. Total, 10,300 fr. Cautionnement 350 fr. Adjudicataire, M. Pierre Bousecary, de Bouziès, avec un rabais de 4 0/0.

3° Chemin de grande communication n° 47, de Salviac à Lapenche, par Cahors. Construction entre le hameau de Combègne et le chemin de grande communication n° 25, sur une longueur de 3,412 mètres 30 centimètres (communes de Salviac et de Gindou). Montant des travaux, 18,315 fr. 51 ; somme à valoir pour dépenses imprévues et épousément, 684 fr. 49 ; cylindrage de la chaussée, 1,800 fr. Total, 20,800 fr. Cautionnement, 600 fr. Adjudicataire, M. Sylvain Camporos, d'Aynac, avec un rabais de 3 0/0.

4° Chemin de grande communication n° 50, de St-Matré à Peyrilles. Construction de la partie comprise entre les profils n° 0 et 270 sur une longueur de 3,825 m. (communes de Pontetiq et de Montgasty).

Montant des travaux, 17,867 fr. 16, somme à valoir pour travaux imprévus 832 fr. 84, total, 18 700 fr. ; cautionnement 600 francs. Adjudicataire, M. Annès Marie Toussaint de Pomarède, avec un rabais de 25 0/0.

5° Chemin de grande communication n° 51, de St-Matré à Peyrilles. Construction de la partie comprise entre les profils n° 0 et 270 sur une longueur de 3,825 m. (communes de Pontetiq et de Montgasty).

Montant des travaux, 17,867 fr. 16, somme à valoir pour travaux imprévus 832 fr. 84, total, 18 700 fr. ; cautionnement 600 francs. Adjudicataire, M. Annès Marie Toussaint de Pomarède, avec un rabais de 25 0/0.

6° Chemin de grande communication n° 52, de St-Matré à Peyrilles. Construction de la partie comprise entre les profils n° 0 et 270 sur une longueur de 3,825 m. (communes de Pontetiq et de Montgasty).

Montant des travaux, 17,867 fr. 16, somme à valoir pour travaux imprévus 832 fr. 84, total, 18 700 fr. ; cautionnement 600 francs. Adjudicataire, M. Annès Marie Toussaint de Pomarède, avec un rabais de 25 0/0.

7° Chemin de grande communication n° 53, de St-Matré à Peyrilles. Construction de la partie comprise entre les profils n° 0 et 270 sur une longueur de 3,825 m. (communes de Pontetiq et de Montgasty).

Montant des travaux, 17,867 fr. 16, somme à valoir pour travaux imprévus 832 fr. 84, total, 18 700 fr. ; cautionnement 600 francs. Adjudicataire, M. Annès Marie Toussaint de Pomarède, avec un rabais de 25 0/0.

**Mort subite**

Mardi, le nommé Joseph Organ, dit *Canet*, âgé de 43 ans, portefaix, demeurant rue du Château, a été trouvé mort dans un petit réduit, situé au rez-de-chaussée de la maison Henras, rue des Cadourques.

Organ qui était alcoolique et épileptique, donnait depuis quelques jours des signes d'un dérangement cérébral. Dans le courant de la nuit du 27 au 28 mai, il était sorti de son domicile où il n'avait plus reparu.

Son cadavre a été trouvé par l'ordonnance de M. le capitaine Prince, du 7<sup>e</sup> de ligne, qui allait chercher du charbon.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

**CRÉDIT FONCIER**

Nous sommes heureux d'annoncer que le Crédit Foncier de France vient d'abaisser à 4 p. % le taux d'intérêt des nouveaux prêts qu'il consentira aux particuliers. Ses débiteurs ont toujours toutes facilités pour se libérer par anticipation.

Les personnes qui désirent profiter de ces avantages, peuvent s'adresser au Directeur de la Succursale, à Cahors, quai Ségur, n° 11.

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**FÊTE DE LA PENTECÔTE**

2-3 JUIN 1895

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valable pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 6 juin, les Billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, les Samedi 1<sup>er</sup>, Dimanche 2, Lundi 3, Mardi 4 et Mercredi 5 juin inclus.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif, lorsqu'elle expirera après le 6 juin.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 30 Mai et 2 juin 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénelon*)

Allegro Militaire	X.
Charles VI (Ouverture)	Halévy.
Guillaume Tell (Fantaisie)	Rossini.
Sur la Plage (Valse)	Waldteufel.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
Sympathie (Mazurka)	Michel.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

**Tournée DELÉTRAZ**

Mardi 4 juin

**POUR LA COURONNE**

Drame en 5 actes de François Coppée  
Avec le concours de PHILIPPE GARNIER de la Comédie-Française

**M. Philippe Garnier**

Entièrement brillante, la carrière de cet artiste ! Entré au Conservatoire en 1878, il y emportait, en 1881 le premier prix de tragédie et le second prix de comédie. Ce double succès lui ouvrit toutes grandes les portes du Théâtre-Français. Il débuta dans Nérone de *Britannicus* et joua successivement *Rodrigue*, du *Cid*, *Xipharès*, de *Mithridate*, *Hippolyte*, de *Phèdre*, *Dumont*, du *Supplice d'une Femme*, etc., etc.

Philippe GARNIER est aujourd'hui en pleine possession de son talent à la fois classique et moderne, par cela même d'une saveur étrange et d'une originalité puissante, trouve dans ce beau drame de François Coppée l'occasion de l'affirmer avec éclat.

**FAITS DIVERS**

**Nafrage du « Dom-Pedro » 87 victimes**

Vigo, 29 mai.

Le vapeur français *Dom-Pedro*, des Chargeurs-Réunis, allant à Carril et à la Plata, s'est totalement perdu à Corrubedo, près de Vigo.

On compte une centaine de victimes, dont 70 émigrants environ, parmi lesquels le sieur Cayrols Jean-Pierre, de Belmont (Lot), qui devait débarquer à Montevideo.

25 hommes d'équipage et le capitaine sont sauvés.

Le *Dom-Pedro* naviguait par un beau temps et une mer tranquille quand il toucha sur le bas-fond de Fraguina, à quatre lieues de la côte. Ce bas-fond est difficile à éviter, même par un beau temps, car il passe inaperçu pour tous ceux qui n'ont pas une exacte connaissance de cette côte.

Le choc fut terrible et une grande panique se produisit. Les femmes poussaient des cris de terreur et tous les passagers voulaient s'emparer des embarcations, des bouées et de tous les objets qui pouvaient flotter. Le capitaine dut s'y opposer le revolver au poing. La confusion était indescriptible. Le navire sombra presque immédiatement par suite de l'explosion des chaudières entraînant la plus grande partie des passagers.

Quelques-uns d'entre eux surnagèrent pendant quelque temps, attachés à des bouées et à des morceaux de bois jusqu'au moment où ils furent secourus par des embarcations de pêcheurs.

Le bruit court, mais il n'est pas confirmé, que l'explosion des chaudières se produisit avant que le *Dom-Pedro* ne touchât fond.

**Une famille empoisonnée**

La nuit dernière, M. Bolot commissaire de police, était prévenu par un médecin qu'il venait de constater, cité Jeanne-d'Arc, à Paris, l'empoisonnement très caractérisé d'une famille composée de cinq personnes, le père, la mère et trois enfants en bas âge.

Le commissaire se rendit immédiatement au domicile indiqué et trouva en effet les époux Jarrondin et leurs enfants revenant à peine à eux sous les effets d'une médication énergique.

Quand il put les interroger, il apprit qu'ils avaient mangé, la veille, des pois verts conservés qu'ils avaient achetés à un marchand ambulancier nommé Alexandre Debrey, demeurant rue de Tolbiac.

Après avoir saisi ce qui restait des pois verts consommés par la famille, le commissaire se rendit au domicile du vendeur chez lequel il trouva une grande quantité de boîtes de conserves semblables, qui étaient toutes avariées.

Debrey déclara qu'il avait acheté ces boîtes dans une vente à la criée et qu'il en avait déjà vendu une grande quantité.

En attendant que l'on retrouve le vendeur originaire, Debrey, dont la bonne foi semble être hors de doute, a été laissé en liberté.

**Une fusillade au marché de la Villette**

Samedi matin, vers onze heures, un train de quinze wagons amenait à quai à la gare de Paris-bestiaux de la Villette, cent quarante-huit bœufs, débarqués la veille à Dunkerque des bâtiments américains qui les avaient amenés de la Plata.

Ces animaux, réputés plus dangereux que nos taureaux européens, en raison de la liberté dont ils jouissent dans les vastes steppes de l'Amérique du sud, devaient être remis, à leur arrivée à Paris, à M. Borneff, commissionnaire en bestiaux.

Les employés de la gare crurent néanmoins pouvoir les débarquer sans danger, et déjà cinq wagons avaient été vidés, contenant ensemble une quarantaine de bœufs, lorsque ceux-ci partirent soudain à la débandade en poussant des mugissements inquiétants, sautant des balustrades de près de deux mètres de hauteur, et se précipitèrent dans le marché qui offre une étendue de quatre cents mètres environ.

Ce fut alors une véritable avalanche renversant tout sur son passage. Sept personnes, bouviers ou employés de régie, furent piétinées, et quatre d'entre elles furent grièvement atteintes.

Ce sont MM. Eugène Mennemar, charretier à la régie, demeurant 37, rue de Paris, à Pantin, qui a reçu un coup de corne dans l'aîne, deux coups de corne dans le bras gauche et la jambe droite; Louis Hénon, âgé de cinquante ans, également employé de régie, demeurant rue des Sept-Arpens, au Pré-Saint-Gervais, qui a reçu un coup de corne dans les jambes et dans l'estomac et se plaint de douleurs internes; Eugène Godaillier, âgé de vingt-huit ans, bouvier, demeurant 36, rue d'Hautpoul, Paris, qui a reçu un coup de corne dans le bas-ventre et dans l'estomac; Michel Jeanbert, âgé de quarante ans, cantonnier, demeurant rue Riquet, qui a été piétiné par les bêtes furieuses et dont l'état est, comme celui des précédents, très grave.

Une panique saisit tous ceux qui se trouvaient dans le marché. Tandis que les débarqueurs fermaient les wagons où se trouvaient les autres animaux, les cantonniers fermaient les grilles et, dans l'impossibilité de maîtriser les bœufs, on faisait appel aux hommes du poste de la garde républicaine, placé à la porte d'Allemagne.

Les soldats armés de leurs fusils s'avancèrent alors et, de treize coups de feu abattirent treize des animaux dont l'affolement est impossible à décrire. Un quatorzième qui avait fui jusque dans les abattoirs y fut poursuivi et également abattu de deux coups de fusil.

C'est par un véritable hasard que ces animaux sauvages n'ont pas pris leur élan dans la rue d'Allemagne. Ils n'eussent pas manqué de causer la mort d'un grand nombre de personnes.

Les animaux abattus ont été transportés immédiatement dans les échaudoirs et saignés pour être soumis à l'examen des inspecteurs de la

viande. Ceux-ci ont livré la plupart des bœufs abattus à la consommation; néanmoins, un certain nombre d'entre eux ont été retenus, leur viande paraissant fiévreuse et pouvant présenter du danger.

Disons en terminant, pour que l'on puisse se rendre compte du degré d'énervement dans lequel se trouvaient les bœufs débarqués, que l'un d'eux, ayant absorbé le contenu d'un baquet d'eau, est tombé mort immédiatement, foudroyé.

Une foule de plus de cinq cents personnes a suivi de loin, pendant plus d'une heure, les diverses phases de cette corrida sanglante.

**SAINFOIN A VENDRE**

S'adresser au bureau du Journal.

Une maladie qui n'est pas moins fréquente que l'anémie, du moins à un certain âge, est la *pléthore sanguine*, qui se manifeste par les *lourdeurs de tête*, et amène à la *congestion*, puis aux *hémorrhagies* et à l'*apoplexie*. Contre ces maladies le moyen le plus efficace est de faire usage de la *Tisane Dussolin*, qui jouit en même temps de propriétés toniques diurétiques et laxatives. C'est en même temps le meilleur remède contre les vices du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

Etude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, avoué à Cahors.

**Erratum**

Vente sur folle-enchère à suite de saisie immobilière et de surenchère du sixième, des biens immeubles dépendant de la succession vacante de Jean Lagarrigue, quand vivait, ancien sabotier, domicilié à Vialoles, commune de Cabrerets et comprenant les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> lots des biens vendus, au préjudice de Guillaume Blanc et Clarisse Miquel, mariés à Cabrerets.

L'adjudication aura lieu le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt quinze, et non le vingt-deux du même mois, comme cela avait été annoncé par erreur, dans le numéro du vingt-cinq mai courant.

Pour extrait rectificatif, Cahors le 30 mai 1895

L'avoué poursuivant, Signé : BILLIÈRES.

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE SANTÉ

La belle propriété du **Thérou**, canton de Puy-l'Évêque. — Rapport et agrément — Plaine du Lot.

Maisons d'habitation et d'exploitation — Jardins — Terres — Bois — Prés — Ruisseau — 22 hectares de vignes en plein rapport, exposition au midi — Abri du vent du nord — Vins de premier cru. — Revenu net assuré 4 0/0.

CONTENANCE TOTALE : 82 hectares

S'adresser à M. CH. BIMBENET, géomètre-expert, à Agen.

"GRAISSE" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES, CHARIOTS et ENGRENAGES. C'est la meilleure, la plus économique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

**Agence ROBERT**

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser.

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouements, Grippe, etc. Les Pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Ph<sup>ie</sup> DERBECC, 24, Rue de Charonne, PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (e), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Couza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lalque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadé e, Vielle-Aore), Larons (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Lz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginolès, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploumel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 30 mai 1895 : Marc Afoussi : Idylle Blanche. — Pierre Sales : Le Corso rouge (suite). — Mme Hector Malot : Le Prince (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en rase campagne (suite). — Charles Mérouvel : Mortel amour (suite). — Auguste Deslinières : L'Explorateur (suite).

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire du N° 21. (25 mai 1895.) 1<sup>o</sup> A travers le Salzkammergut, par M. A. Marguillier, avec neuf gravures d'après des dessins ou photographies. — 2<sup>o</sup> Voyage aux Sept Eglises de l'Apocalypse, par M. l'abbé le Camus, avec quatre gravures d'après des photographies et une carte. — A travers le Monde, Missions, Excursions, Nouvelles, Bibliographie, etc. Sept gravures et un portrait. — 3<sup>o</sup> Conseil aux Voyageurs. Comment on voyage dans les Régions Arctiques, II. — 5<sup>o</sup>-6<sup>o</sup> Tour du Monde-Guide et tableaux graphiques. Itinéraire des principales Villes d'Europe vers la Norvège. — Chaque Livraison, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Fidèle aux principes de sereine impartialité qui, dès les débuts, ont assuré son succès dans tous les partis et fondé la légitime autorité dont elle jouit, la Grande Encyclopédie publie sur la si délicate question de la vie de Jésus-Christ deux articles : l'un, du R. P. Didon, représentant la doctrine chrétienne; l'autre, de M. M. Verne, représentant la critique religieuse moderne. Ces importants travaux font le plus grand honneur à la Grande Encyclopédie.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 1<sup>er</sup> juin.

Gravures : Madagascar : Les tirailleurs malgaches. — Un tirailleur sakalave. — Majunga : Le roi Selim se rendant chez le général Metzinger. — Messe de Pâques dite sous les baraquements de l'Intendance. — Tirailleurs malgaches s'apprêtant à quitter le Rouvres pour se rendre à Marovay. — Les tirailleurs malgaches en route pour Marovay. — Exécution de M. Léopold Grévé fusillé par les Hovas sur la place de Mahabo. — Paris : Une nouvelle exposition des chiens. — Beaux-Arts : La place Clichy, tableau de M. Mirallès. — Danse de nymphes, par Corot.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — A la Villa Médicis, par H. Maréchal. — Semaine scientifique par le docteur Servet de Bonnières. — Le Sport, par Archiduc. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Un nouveau marché aux chiens, par Davrauche. — Explications des gravures, Revue Comique, Echecs, Rebus Récréations, Bibliographie, etc. — En supplément : Feuille de chêne, nouvelle de Mlle Danielle d'Arthez. — Illustrations de M. Vauzanges. — Le numéro : 50 centimes.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents **INNOCUITÉ PARFAITE**

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. A. GRY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. La Grande Encyclopédie ou nous délivrer d'une multitude de volumes indigents de l'omniscience. (Arsène HOUSSEY) Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant. Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAILT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr. Etranger ..... 6 fr.

Bureau : 12, rue Turbigo, Paris

POUR AMÉLIORER LA CONFECTIONNER RAPIDEMENT LES STILES NON DÉTACHÉS ET ÉCONOMISER

PRENEZ VÉRITABLE EXTRA DE VIANDE **LIEBIG**

EXIGER LA SIGNATURE : **LIEBIG** EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

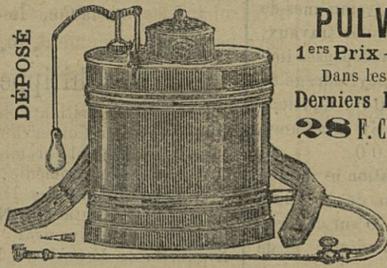
25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS Le Redressement et toutes les Opérations relatives à L'ART DENTAIRE.

**AUDOUARD** Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

NOTA.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LATTOU.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1<sup>ers</sup> Prix — Hors concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot) Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRAN, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors.

